

## Cadre juridique :

La loi sur la protection juridique des majeurs du 5 mars 2007 redonne à la famille un rôle prépondérant.

Elle prévoit la mise en place d'un soutien pour lui faciliter la tâche.

Que vous soyez représentant légal, curateur ou tuteur familial, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une information sur votre mission de protection auprès de l'UDAF.

## Qui sommes - nous ?

L'Union Départementale des Associations Familiales est une association reconnue d'utilité publique depuis 1945. Elle a pour mission d'assurer la défense et la représentation des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Elle gère plusieurs services d'intérêt familial.

A ce titre, l'UDAF des Landes intervient dans le cadre de protection juridique des majeurs sur l'ensemble du département des Landes.



550 Rue Renée Darriet

BP 149

40003 MONT DE MARSAN CEDEX

Standard 05 58 06 80 40

Ligne directe ISTF 05 58 06 74 45

# Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



*Un service gratuit et confidentiel*



D.D.C.S.P.P.

Direction Départementale de  
la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

## ***Vous êtes concernés...***

- *Vous vous interrogez sur le bien-fondé d'une mesure de protection pour un membre de votre famille ou pour un proche ?*
- *Le juge des tutelles vous propose d'exercer un mandat de protection ?*
- *Vous avez accepté d'assurer la mission de curateur, de tuteur, d'habilitation familiale.*



## ***Les aides apportées...***

- *Une écoute par des professionnels.*
- *Des entretiens personnalisés sur demande. Un apport et un soutien technique concret en amont, à l'ouverture et pendant de la mesure.*
- *Des conseils dans la rédaction des requêtes et des démarches administratives.*
- *Une remise de documentation.*
- *Des réunions d'information et d'échanges*

***Écoute, soutien et  
aide technique par  
des professionnels  
qualifiés***

## ***Nous contacter ...***

- *ligne téléphonique directe du service ISTF :*

***05 - 58 - 06 - 74 - 45***

- *Adresse mail :*

***istf@udaf40.com***

- *Sur internet :*

*Un espace dédié aux tuteurs familiaux avec des documents types et de nombreux renseignements vous attend sur notre site internet rubrique ISTF.*

***www.udaf40.com***

***Des permanences  
sur rendez-vous :***

- *Dans les locaux de l'UDAF des Landes*
- *Au Tribunal d'instance de Dax*
- *Au Tribunal d'Instance de Mont de Marsan*

*Pour connaître les autres lieux de permanence proches de chez vous, prenez contact avec l'UDAF.*